

PERSONNES Ferblantier CFC ou personnes au bénéfice d'une formation équivalente

CIBLÉES

TEMPS Pour un traitement méthodique-didactique approprié du module, nous recommandons aux
INDICATIF prestataires de planifier environ 36 heures de cours (~ 48 leçons de 45 min.).

Compétences

Après avoir réussi l'examen du module, vous êtes en mesure de calculer le dimensionnement des naissances d'eaux pluviales, des trop-pleins de sécurité et des systèmes de trop-plein de sécurité, d'effectuer des calculs simples de la valeur U et d'analyser des types d'isolation phonique et thermique ainsi que la diffusion de vapeur. En outre, vous connaissez le fonctionnement des différentes installations solaires ainsi que les sollicitations statiques exercées par les installations solaires sur les constructions.

Sujets / objectifs

1. Bases du dimensionnement

- 1.1. Vous effectuez des dimensionnements selon les directives en vigueur (C3).
- 1.2. Vous calculez le dimensionnement des naissances d'eaux pluviales, des trop-pleins de sécurité et des systèmes de trop-plein de sécurité (C3).

2. Normes et directives générales

- 2.1. Vous connaissez les normes et directives en vigueur (C2).

3. Physique du bâtiment

- 3.1. Vous identifiez et expliquez les corrélations avec la physique du bâtiment (C2).
- 3.2. Vous effectuez des calculs simples de la valeur U (C3).
- 3.3. Vous analysez des types simples d'isolation phonique et thermique ainsi que la diffusion de vapeur (C4).

4. Matériaux de construction

- 4.1. Vous décrivez les différents matériaux de construction utilisés dans la technique de la construction (C2).

5. Technique solaire

- 5.1. Vous connaissez le fonctionnement de différentes installations solaires (C2).
- 5.2. Vous connaissez différents systèmes de montage pour les installations solaires (C2).

32.17 Connaissances de la construction

VERSION : 3.9.2014

- 5.3. Vous connaissez les sollicitations statiques exercées par les installations solaires sur les constructions (C2).

Examen du module / aides

Vous terminez le module par un examen écrit de 120 minutes.

L'ensemble des documents écrits sont autorisés à l'examen. Une partie de l'examen peut être effectuée sans aides.

Validité du certificat de module

Le certificat de module est valable pendant 5 ans.